



Reouverture des débats

Par borabora

Bonjour,

Suite à l'appel de la garde partagée faite par mon ex femme en Mai 2018 , la cour d'appel de paris a reportée 6 fois sa décision (soit plus de 2 ans)

Aujourd'hui et après un nouveau renvois, la cour d'appel a décidée une réouverture des débats.

"La chambre ayant changée de composition sans que le délibère puisse être vidé, réouverture des débats pour le début 2021"

Aucun nouvel élément dans le dossier

Je ne bénéficie pas de l'aide juridictionnelle car avec un salaire de 2000? les bons mois, un loyer de 1150? et le crédit de 700? du bien familiale dont madame a la jouissance depuis juin 2016 (et donc absolument pas pressée de vendre), j'ai un reste a vivre de 200? Je gagne trop !!

Mon fils de 14 ans refuse de se rendre chez sa mère et ce même avant le prononcé du divorce en février 2018

Evidement Madame refuse de payer quoique ce soit pour lui depuis trois ans .

Je n'ai même pas le droit aux APL car je suis propriétaire.

ET évidemment mon avocat me réclame 1800? pour me représenter pour cette nouvelle audience.

Et accessoirement celui-ci me refuse de me remettre l'ensemble de mon dossier afin que je puisse soit en changer soit me défendre moi même.

JE N'EN AI PAS LES MOYENS DE PAYER CETTE NOUVELLE PROCEDURE!!!

Et accessoirement mon fils de 14 ans attendu par un JAE, devant lequel a été, on peut plus clair, sur sa volonté de vivre avec moi, a peut être le droit de grandir sereinement.

Ma question:

Est ce que cette réouverture des débats est obligatoire ?

Comment puis faire valoir que je ne suis pas en mesure de payer cette nouvelle procédure due de fait aux renvois a répétition de la cour d'appel.

Merci de votre retour rapide

JcT

Par chance

est-ce qu'un de vos amis, un parent peut vous prêter de l'argent ?

"La décision de réouverture des débats est une mesure d'administration judiciaire qui ne peut faire l'objet d'aucun recours. Elle permet à toutes les parties, même celles dont les conclusions ont été déclarées irrecevables, de présenter des observations sur les éclaircissements qui leur ont été demandé."

Par borabora

est-ce qu'un de vos amis, un parent peut vous prêter de l'argent ?

Je devrais aller demander de l'argent a mes proches car l'administration n'est pas en mesure de rendre une décision en temps et en heure !!! ???

Est ce bien cela ??

Par chance

je comprends votre énervement mais malheureusement l'administration judiciaire prend son temps ou vous dira qu'elle est submergée de travail et que votre affaire n'est pas pour eux prioritaire